



## Communiqué de presse

Date: 22.05.2019

---

### Deux agneaux, de la viande de poulet et de bœuf dans le coffre

**Samedi dernier, lors d'un contrôle de routine, le personnel de la Gendarmerie vaudoise a constaté qu'une importante quantité de viande se trouvait dans un véhicule stationné sur une aire de repos entre Aubonne et Morges. Les policiers ont fait appel à l'Administration fédérale des douanes (AFD) car la viande était entrée illégalement en Suisse. La marchandise a été détruite et l'importateur amendé.**

Étoy (VD): Samedi 18 mai 2019, vers 17h30, une patrouille de la Gendarmerie mobile a interpellé un ressortissant algérien, âgé de 47 ans et domicilié en France, qui voyageait avec un passager entre Aubonne et Morges. Le véhicule de ce dernier, signalé pour une amende radar, était stationné sur l'aire de repos autoroutière de La Taillaz à Etoy. Intrigués par la charge anormale, les policiers ont demandé au conducteur d'ouvrir le coffre de la voiture où ils ont découvert deux agneaux entiers, 30 kg de poulet, 30 kg de bœuf ainsi que des abats.

Cette découverte a nécessité l'intervention des collaborateurs de l'Administration fédérale des douanes qui ont interrogé l'homme. Celui-ci leur a déclaré avoir acheté la viande en France et ne faire que transiter par la Suisse avec ses achats. La marchandise a été séquestrée pour destruction. L'homme contrevenant à la loi sur les douanes, la loi sur la taxe ajoutée ainsi qu'à la loi sur les denrées alimentaires a dû s'acquitter d'un dépôt d'amende de plusieurs milliers de francs.

**Légende :** Les 189 kilogrammes de viande en transit n'ont pas été déclarés à la frontière. (Photo AFD)

#### **Renseignements:**

Donatella Del Vecchio, porte-parole  
058 480 86 67, donatella.delvecchio@ezv.admin.ch